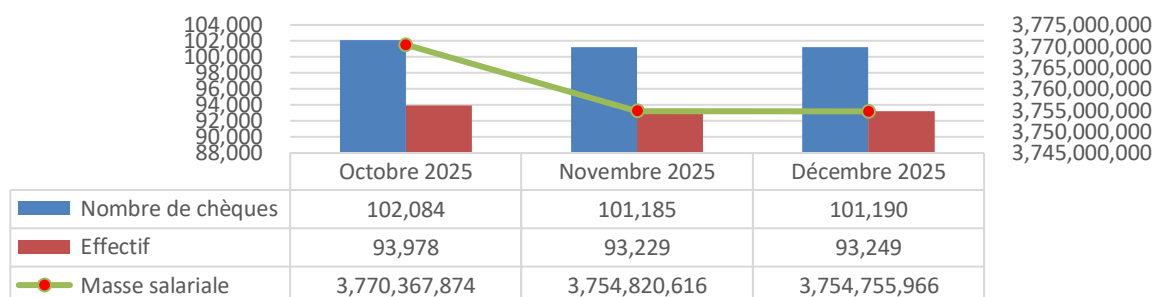


RAPPORT DES MOUVEMENTS EFFECTUÉS SUR LA FEUILLE DE PAIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, la feuille de paie a accusé, par rapport au mois de novembre, une légère augmentation de l'effectif et de la masse salariale. Elle fait état d'un montant de **trois milliards sept cent cinquante-six millions cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-neuf & 25/100** de Gourdes (HTG 3, 756, 174,349.25) pour **101,190** chèques imprimés.

Si on isole les doublons (*cas de double emploi autorisés par la loi*), l'effectif réel du personnel recensé dans la feuille de paie est de **93,249** employés dont **28,012 femmes**, soit **30.04 %**. Le paiement par virement bancaire reste stagnant : **29.39%**. Le paiement par chèque est constaté : au MDE (particulièrement au SNGRS), à la DGPNH, aux FADH, au MENFP, au MJSAC, et au Sénat.

Evolution de l'effectif et de la masse salariale Octobre - décembre 2025



Au cours de ce mois de décembre, les mouvements d'intégration (*nomination et réintégration*) ont généré un total de **cent-neuf (109)** nouveaux postes, occupés par **46 femmes** et **63 hommes**, pour un montant de **quatre millions quatre cent mille trois cent & 00/100** de Gourdes (HTG 4, 400,300.00).

Quant aux mouvements de cessation, ils concernent un effectif de **cent quatre (104)** employés dont **26 femmes**. Ajouté à la somme des réductions, le montant total des cessations s'élève à **cinq millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-six & 67/100** Gourdes (HTG 5, 257,566.67).

Comparaison en glissement annuel

Par rapport au mois de décembre 2024, une baisse de **six cent sept (607)** emplois et une augmentation d'**un million quatre cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-trois** Gourdes et 50/100 (**HTG 1,418,383.50**) sont constatées respectivement pour l'effectif et la masse salariale.

Pour le mois de décembre 2024, les mouvements d'intégration (*nomination et réintégration*), avaient donné lieu à **cinquante-trois (53)** nouveaux postes occupés par **12** femmes et **41** hommes pour un montant de **cinq millions trois cent vingt mille sept cent cinquante & 00/100** de Gourdes (**HTG 5, 320,750.00**).

Quant aux mouvements de cessation, ils concernaient un effectif de **deux cent quatre (204)** employés dont **62** femmes. Ajouté à la somme des réductions, le montant total des cessations s'élevait à **dix millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq & 00/100** de Gourdes (**HTG 10, 385,125.00**).